

# Groupe Conseil en Sinistres B.D. inc

---

## Cabinet d'expertise en règlements de sinistres

Le 10 septembre 2015

Ministre des Finances

Ministère des Finances

12, rue Saint-Louis, 1<sup>er</sup> étage

Québec (Québec) G1R 5L3

À l'attention de : L'Honorable M. Carlos Leitao

Objet : Projet de modification de la loi sur la distribution de  
produits et services financiers.

---

Monsieur Le Ministre,

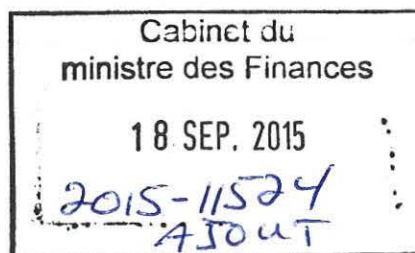
C'est à titre d'expert en sinistres au service des assurés que je tiens à m'adresser à vous aujourd'hui.

Je compte déjà plus de 25 années de services comme expert en sinistres mandaté par les assurés et comme dans plusieurs autres disciplines de services, nous avons pu voir ces dernières années une amélioration notable surtout au niveau du professionnalisme et du respect entre les différents intervenants en assurances de dommages.

Il va sans dire qu'il reste encore beaucoup de chemin à faire mais nous sommes dans la bonne direction.

---

896, de la Boisbouscache, Lachenaie (Québec) J6W 5H2  
(514) 952-7266 • ricbernard@sympatico.ca



Comme vous le savez sûrement Monsieur le ministre, le genre humain peut très bien vivre en société mais il se doit d'être très bien encadré pour ne pas déraiper et c'est encore plus vrai dans notre pratique.

Des milliards de dollars sont générés chaque année en Assurance.

C'est pourquoi à mon avis il est impératif que tous les intervenants du domaine de l'assurance soient soumis à leur code de déontologie respectif et à de sévères conséquences advenant son non respect.

C'est selon moi et de l'avis de plusieurs de mes confrères, la refonte du code de déontologie et surtout le fait que celui-ci ait préséance sur certaines pratiques des assureurs ainsi qu'une mise en application plus rigoureuse de celui-ci qui aurait contribué largement à l'amélioration et au rehaussement de la qualité des différents produits et services liés au domaine de l'assurance.

N'oublions surtout pas que les tribunaux sont déjà engorgés par différentes causes reliées aux litiges entre assureurs et assurés.

Ne soyons pas dupe, ce n'est sûrement pas en soustrayant les experts en sinistres au service des assureurs à leur code de déontologie que la pratique va continuer de s'améliorer.

Tout ceci ne servirait en réalité que les intérêts des assureurs qui ne souhaitent qu'une seule chose : Se soustraire à certaines de leurs obligations pour lesquelles ils encaissent des milliards de dollars année après année.

Cessons donc de plier l'échine devant les assureurs, agir ainsi équivaldrait à un recul de plus de 20 ans ce qui est tout à fait inconcevable à notre époque.

Et que dire de certains experts au service des assureurs qui abondent dans le même sens que leurs mandants et qui aimeraient bien revenir à l'époque où les experts se cachaient derrière ces derniers et refusaient toute collaboration sous prétexte qu'ils devaient absolument suivre à la lettre les directives de ceux-ci.

Il en résulterait toute une erreur s'il fallait céder au lobbyisme des assureurs sous prétexte d'une réduction de coût.

Nous savons tous qu'ils font des profits énormes et qu'en réalité tout ceci n'est encore qu'une façon détournée d'arriver à leur fin.

Évidemment et comme c'est le cas la plupart du temps la facture réelle, il n'y a aucun doute, serait encore une fois au frais des assurés.

Merci à l'avance M. Le Ministre car j'ai confiance que vous saurez agir avec discernement dans l'intérêt du grand public et ce pour la continuité de l'amélioration de la profession pour la distribution des produits et services financiers.

Recevez, Monsieur le Ministre, mes salutations distinguées.



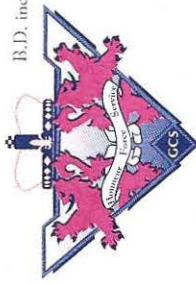
Richard Bernard

Expert en sinistres

Groupe conseil en sinistre B.D. Inc.

Cabinet d'expertise en règlement de sinistres.

Groupe  
Conseil en Sinistres



B.D. inc

896, BoisBouscache  
Lachenaie (Québec) J6W 5H2



Ministre des Finances

Ministère des Finances

12, rue Saint-Louis l'Étage

Québec (Québec)

GIR 5L3

als. : L'Honorable M. CARLOS LEITAO